



ARRETE MUNICIPAL

réglementation de la circulation et du stationnement
du 07 octobre 2024 au 14 octobre 2024 :
Chemin rural dit du Biothay

N° 261 / 2024

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande de l'entreprise GIAMMATTEAO-RESEAUX – 223 rue Henri Poincaré – 26500 BOURG LES VALENCE;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules du 07/10/2024 au 14/10/2024 sur le chemin rural dit du Biothay pour réaliser des travaux de : bascule câble et dépose ancien poteau ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 07 octobre 2024 au lundi 14 octobre 2024, la circulation de tous les véhicules et des piétons empruntant le chemin rural du Biothay (plan ci-joint) sera réglementée.

- Circulation interdite sauf riverains.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par l'entreprise GIAMMATTEAO-RESEAUX – 223 rue Henri Poincaré – 26500 BOURG LES VALENCE; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

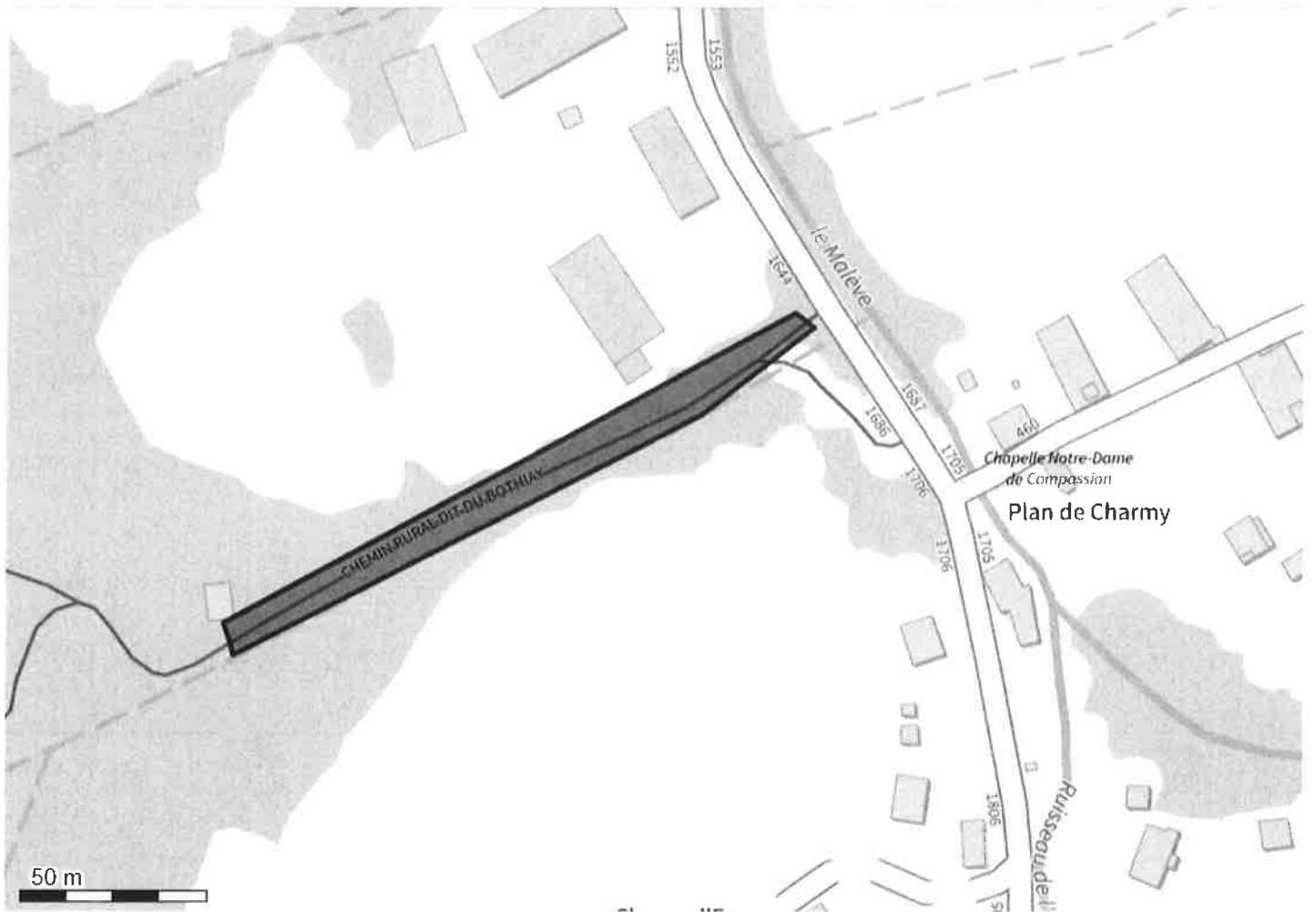
ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,
- L'entreprise GIAMMATTEAO-RESEAUX – 223 rue Henri Poincaré – 26500 BOURG LES VALENCE;

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.72600982,46.26469954 6.7260286,46.26465133 6.72766474,46.26523357 6.72805098,46.2654431 6.72798661,46.26547833 6.72599373,46.26472921 6.72600982,46.26469954</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.264700 6.726010);(46.264651 6.726029);(46.265234 6.727665);(46.265443 6.728051);(46.265478 6.727987);(46.264729 6.725994);(46.264700 6.726010);
```